

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 03 février 2023

ADHESION DU POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS
A LA MISSION
OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE
POUR L'ANNEE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

N° CS2023-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Max GIRIAT – M. Christophe
ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire
CHUINARD – M. Christian DUPESSEY - M. Bernard
BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Alain LETESSIER
– M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Michel MERMIN – M. Pierrick DUCIMETIERE – M.
Claude THABUIS – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT
– M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE – Mme Dominique LACHENAL, suppléante de
M. Yves CHEMINAL

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christian
DUPESSEY – M. Patrice DUNAND, donne pouvoir à
M. Max GIRIAT – M. Jean-François OBEZ, donne pouvoir
à M. Denis LINGLIN – Mme Marie-Pierre BERTHIER,
donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD – M. Claude
MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
– M. Christophe SONGEON, donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Florent BENOIT, donne
pouvoir à Mme Carole VINCENT

• **Délégués excusés :**

M. Vincent SCATTOLIN - M. DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Eddi ETIENNE - Mme Catherine BRUN

**ADHESION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS A LA MISSION OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE POUR L'ANNEE 2023**

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), aujourd'hui devenue l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) placé auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ; la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- assister les porteurs de projets ;
- veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Par délibération n° CS2017-79, le Pôle métropolitain a décidé d'adhérer pour la première fois à la MOT en 2017. Cette adhésion a pour principal intérêt de :

- lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;
- accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes ;
- faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

Le barème des cotisations de la MOT établit une contribution annuelle de 3 300 € pour le Pôle métropolitain (ce dernier étant assimilé aux « associations de personnes morales, chambres consulaires et autres structures »). Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2023 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Cette contribution accorde une visibilité aux membres, donne accès aux centres de ressources et aux différents réseaux nationaux et européens, donne droit à un bon-à-tirer d'un jour d'ingénierie (appui/conseil ; analyse).

Aussi, dans le prolongement de l'adhésion du Pôle métropolitain à la MOT en 2022 (délibération n° CS2022-08) ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **RENOUVELLE** l'adhésion du Pôle métropolitain à Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) au titre de l'année 2023 ;
- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain à hauteur de 3 300 € au Budget 2023 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière selon les crédits inscrits au Budget principal 2023 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mandater le versement de la cotisation 2023 et à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/02/23

Publié ou notifié le 10/02/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

